

ANNONCES LÉGALES

TOULOUSAIN & COMMINGES - jeudi 28 juillet 2022

CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2022 il a été constitué une SARL dénommée :

ACPI CONSEIL

Objet : ACPI Norm commercial: ACPI CONSEIL Siège social: 12 avenue de toulouse 31150 GRATENTOUR Capital: 100 €Objet: - Conseil en gestion de patrimoine, - Conseil en investissements financiers, - Courtage en opérations de banques et service de paiement et tous services annexes ou connexes, - Courtage en assurance et prévoyance, - Transaction sur immeubles et fonds de commerce, - Conseil juridique et fiscal, - l'intermédiation en opération de banques et d'assurance, - L'expertise en allocations de ressources et le conseil en allocation d'actifs, - Marchand de biens, - Négoce de marchandises, - Courtage en financement, - Syndic, - Gestion immobilière, - Formation, Gérant: M. BARATAlexandre 12 Avenue DE TOULOUSE 31150 GRATENTOUR Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 8 juillet 2022 constitution de la SAS :

ALTERNACTIF

Capital social : 10.000 euros.
Siège social : 7 rue Louis Courtois de Viçose - 31100 TOULOUSE
Objet : Tous travaux d'électricité générale, de dépannage, de domotique, d'installation et d'entretien de chauffage électrique, tous travaux d'installation et d'entretien encourageant fort et en courant faible. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : La Société BBDO, SARLU au capital de 171.810 €, ayant son siège social à TOULOUSE (31), 45 Rue des Tourneurs, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 887.623.361.
Commissaire aux comptes : NEANT
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne

Par arrêté n°2022-A5, affiché au siège du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, le Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne.

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet du SCoT de Gascogne.

Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, soit 397 communes et près de 180 000 habitants, qui ont souhaité s'engager ensemble dans une démarche collective d'aménagement du territoire.

Le siège de l'enquête est fixé au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet à AUCH.

La personne responsable du projet de SCoT est Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 18 août 2022 9h30 au lundi 26 septembre 2022 17h00 inclus, soit durant 40 jours consécutifs.

Par décision n°E22000049/64 en date du 1er juin 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Philippe PERONNE, administrateur des affaires maritimes en retraite (ER), en tant que Président,
- Mme Anne SAOUTER, docteure en anthropologie, Mme Nelly LAROCHE-RACLOT, cheffe d'établissement dans l'éducation nationale (ER), M. Jacques MELLIET, technicien supérieur en chef des TPE (ER), et Mme Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture (ER), en tant que membres titulaires.

Le dossier d'enquête se compose :

- de la délibération qui a prescrit l'élaboration du SCoT,
- du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet et la délibération du 12 avril 2022_C11 s'y rattachant, cette dernière ayant également arrêté le projet du SCoT de Gascogne,
- du projet de SCoT de Gascogne, comprenant :
- le résumé non technique, le diagnostic,
- la justification des choix,
- l'évaluation environnementale,
- les indicateurs de suivis et le glossaire,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le Document d'Orientation et d'Objectifs ainsi qu'une carte de la Trame Verte et Bleue,
- des avis émis par les personnes publiques associées, EPCI et communes consultés sur le projet de SCoT arrêté,
- de l'avis de l'autorité environnementale,
- d'une note sur les textes qui régissent l'enquête publique et sur la procédure administrative.

Le dossier d'enquête sera consultable :

- au format papier, au siège du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et dans les lieux désignés des 13 EPCI concernés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lieux, jours et heures :

Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne
ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet, 32000 AUCH
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h00
Pagodeoutes, 32000 AUCH
Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, 19 avenue de Gascogne, 32730 VILLECOMTAL-SUR-ARROS
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, 4 avenue Jean d'Antras, 32300 MIRANDE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Communauté de Communes Val de Gers, Maison de l'intercommunalité, 1 place Carnot, 32260 SEISSAN
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Communauté de Communes Artagnan en Fezensac, Complexe des Cordeliers, 32190 VIC FEZENSAC
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Communauté de Communes du Bas Armagnac, 2 route du Nogaropôle, 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC
Lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Communauté de Communes du Grand Armagnac, 14 Allée Julien Laudet, 32600 EAUZE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillière, 32100 CONDOM
Lundi au vendredi Jusqu'au 31/08 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne, Z.A. route d'Auch, 32120 MAUVEZIN
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, 8 avenue Pierre de Courbetin, 32500 FLEURANCE
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone, 53 boulevard du Nord, 32200 GIMONT
Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Vendredi de 8h00 à 16h00
Communauté de Communes du Savès, 37 avenue de la Gaillouze, 32220 LOMBEZ
Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, Z.A. du Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'ISLE JOURDAIN
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- sur le site internet du syndicat mixte, à l'adresse suivante : www.scotdegascogne.com

- sur un poste informatique dans les lieux désignés ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête recevra le public lors de 14 permanences qui se tiendront :

Lieux, jours et heures :
Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillière, 32100 CONDOM
Jeudi 18 août 2022 9h30 - 12h30

Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, 19 avenue de Gascogne, 32730 VILLECOMTAL-SUR-ARROS
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, 4 avenue Jean d'Antras, 32300 MIRANDE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Communauté de Communes Val de Gers, Maison de l'intercommunalité, 1 place Carnot, 32260 SEISSAN
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Communauté de Communes Artagnan en Fezensac, Complexe des Cordeliers, 32190 VIC FEZENSAC
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone, 53 boulevard du Nord, 32200 GIMONT
Vendredi 26 août 2022 15h00 - 18h00

Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, Service Technique, rue Pagodeoutes, 32000 AUCH
Mardi 30 août 2022 10h00 - 13h00

Communauté de Communes Val de Gers, Maison de l'intercommunalité, 1 place Carnot, 32260 SEISSAN
Vendredi 2 septembre 2022 9h00 - 12h00

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, Z.A. du Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'ISLE JOURDAIN
Lundi 5 septembre 2022 13h30 - 16h30

Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, 8 avenue Pierre de Courbetin, 32500 FLEURANCE
Mercredi 7 septembre 2022 10h30 - 13h30

Communauté de Communes des Bastides de Lomagne, Z.A. route d'Auch, 32120 MAUVEZIN
Lundi 12 septembre 2022 13h00 - 16h00

Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet, 32000 AUCH
Vendredi 16 septembre 2022 17h00 - 20h00

Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, 4 avenue Jean d'Antras, 32300 MIRANDE
Lundi 19 septembre 2022 9h00 - 12h00

Communauté de Communes du Savès, 37 avenue de la Gaillouze, 32220 LOMBEZ
Lundi 26 septembre 2022 14h00 - 17h00

De plus, la commission d'enquête tiendra 7 permanences, par visioconférence organisées ainsi qu'il suit :

- Jeudi 25 août (5 créneaux de 30min chacun) de 16h00 à 18h30
- Samedi 3 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 9h00 à 11h30
- Mardi 6 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 8h30 à 11h00
- Mardi 13 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 12h00 à 14h30
- Mercredi 14 septembre (6 créneaux de 30min chacun) de 12h30 à 15h00

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, Z.A. du Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'ISLE JOURDAIN
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, 8 avenue Pierre de Courbetin, 32500 FLEURANCE
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone, 53 boulevard du Nord, 32200 GIMONT
Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Vendredi de 8h00 à 16h00

Communauté de Communes du Savès, 37 avenue de la Gaillouze, 32220 LOMBEZ
Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, Z.A. du Pont Peyrin, Rue Louis Aygobère, 32600 L'ISLE JOURDAIN
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Communauté de Communes Artagnan en Fezensac, Complexe des Cordeliers, 32190 VIC FEZENSAC
Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Communauté de Communes du Bas Armagnac, 2 route du Nogaropôle, 32110 CAUPENNE D'ARMAGNAC
Lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, Service Technique, rue Pagodeoutes, 32000 AUCH
Mardi 30 août 2022 10h00 - 13h00

- Mardi 20 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 17h30 à 20h00

- Samedi 24 septembre (5 créneaux de 30min chacun) de 11h30 à 14h00

L'inscription peut s'effectuer, à compter du 1er août 2022, depuis le site internet www.scotdegascogne.com.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

- être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, déposés aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- être reçues à l'écrit ou à l'oral par la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences, ou à l'oral par la commission d'enquête lors des permanences en visioconférence,
- être consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.scotdegascogne.com
- être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@scotdegascogne.com
- être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte, ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet, 32000 AUCH.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et sur le site internet à l'adresse suivante : www.scotdegascogne.com.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet à l'adresse suivante : www.scotdegascogne.com.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La Commission d'enquête établit un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du Syndicat mixte et examinera les observations recueillies. Elle établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou sans réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de SCoT de Gascogne.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne et des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés ainsi qu'à la préfecture du Gers et de la Haute-Garonne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne.

A l'issue de l'enquête, le projet de SCoT de Gascogne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne.

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Gers et de la Haute-Garonne.

Cet avis sera également affiché dans chacune des 397 communes constituant le périmètre du SCoT de Gascogne et dans les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête. L'avis sera également publié sur le site internet du Syndicat mixte : www.scotdegascogne.com

Des informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, ZI Engachies, 11 rue Marcel Luquet à AUCH, auprès de Madame Claire CERON (05.62.59.79.70) ou par courrier électronique à l'adresse : contact@scotdegascogne.com.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

DISSOLUTION

Dénomination : **SCI GRATOM**

Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 600 euros.Siège social : 8 Chemin DU MOULIN, 31210 AUSSON. 478652670 RCS de Toulouse.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société .Monsieur Renaud GRAS, demeurant 8 Chemin du Moulin 31210 Ausson a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance. Pour avis.

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **V2R NETTOYAGE**

Objet social : tous type de nettoyage : bâtiment, bureaux hôtels
Siège social : 216 Route de Saint Simon, Bâtiment 2 - étage 6, 31100 TOULOUSE

Capital initial : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOULOUSE
Gérance : RCOUBIOU Vanessa, demeurant 12 Rue du Prilloume, 31100 TOULOUSE FRANCE
VANESSA ROUBIOU

ANNONCES LEGALES
Une information économique